

Avant d'ouvrir la séance, Madame le Maire présente le **stand de la ville d'Aubigny** qui vient d'être reçu et étrenné à l'occasion de la Foire de Sologne pour la promotion d'Aubigny.

Il comporte des chevalets sur les entreprises, la jeunesse, le patrimoine, la culture et les animations.

Madame RENIER remercie la cellule Communication qui a travaillé sur le sujet. Des plaquettes de présentation d'Aubigny doivent également être livrées prochainement

Madame le Maire ouvre la séance à 20 h 30, s'assure du respect du quorum et communique ensuite aux membres présents les **procurations données par les conseillers municipaux empêchés** :

M. ROUARD (procuration à M. CHAUSSERON)  
Mme BOUVARD (procuration à Mme MALLET)  
M. DEROTTELEUR (procuration à Mme MARTIN)  
M. PEREIRA (procuration à Mme DORISON)  
M. AUTISSIER (procuration à M. TURPIN)  
Mme DOGET (procuration à Mme RENIER)  
M. THOR (procuration à M. TASSEZ)

et transmet les excuses de M. REMBLIER – Mme LEDIEU et Mme KEMPF ;

-

**Madame PROVENDIER** est désignée en qualité de **secrétaire de séance**. Madame le Maire adresse à Madame PROVENDIER ainsi qu'au papa, ses félicitations au nom du Conseil municipal et des albinien, pour la naissance de la petite Léa à qui elle souhaite la bienvenue.

-

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, sans observation, le **procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 24 Mars 2016**.

-

#### **> Composition des commissions municipales**

Sur le rapport présenté par Madame le Maire, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés la nouvelle composition des commissions municipales suite à la démission de Monsieur PARKITNY et à l'élection de Monsieur DUVAL en qualité d'adjoint.

Monsieur DUVAL prend en charge les domaines de l'économie, des élections et du marché hebdomadaire avec les membres de la 1° Commission ;

Les modifications effectuées dans la composition des commissions sont :

- 1° et 2° Commissions : Madame DOGET remplace Madame BUREAU
- 7° Commission : Madame BUREAU prend en charge les affaires scolaires, le logement et les relations avec le CCAS et les associations caritatives en remplacement de Monsieur PARKITNY
- 8° Commission : Monsieur DUVAL devient membre de cette commission en remplacement de Monsieur PARKITNY

Les 3° -4° -5° et 6° Commissions demeurent inchangées.

#### **> Communication municipale**

Sur le rapport présenté par Madame le Maire, le Conseil municipal l'autorise à l'unanimité des membres présents et représentés, à engager des dépenses de relations publiques sous la forme de remises de récompenses, ou de présents à l'occasion de réceptions de personnalités ou d'agents communaux, de réceptions organisées dans le cadre des jumelages, ou à l'occasion de déplacements. Il est précisé que le plafond de chaque dépense est limité à 762 €.

Madame RENIER indique que cette décision sera mise en application prochainement à l'occasion du déplacement de certains membres de la municipalité à Vlotho pour le week-end du 8 mai.

### > Phase judiciaire de l'expropriation de la société Rateau

Madame RENIER rappelle que la phase administrative est terminée avec la déclaration d'utilité publique et cessibilité pour l'expropriation de biens soumis à des risques technologiques importants dans le cadre de la mise en œuvre du plan de prévention des risques technologiques du site BUTAGAZ. Elle précise que la commune a été conseillée pour cette étape, par les services de la direction des territoires du Cher.

Madame le Maire indique que la seconde phase de la procédure est la phase judiciaire qui débute par la transmission du dossier au secrétariat de la juridiction de l'expropriation du Tribunal de Grande Instance de Bourges. C'est dans ce cadre que le juge de l'expropriation a prononcé une ordonnance au profit de la commune en date du 11 février 2016. Cependant, l'exproprié conserve la jouissance de ses biens tant qu'il n'a pas été indemnisé.

La commune doit saisir le juge de l'expropriation pour déterminer l'indemnité. Une procédure contradictoire écrite interviendra entre l'expropriant, l'exproprié et le juge.

Une évaluation des domaines datant de moins d'un an doit être remise au Juge. Une nouvelle estimation vient donc d'être redemandée auprès des Domaines.

L'indemnité proposée s'élève à 1 520 000 € qui se répartit comme suit :

- indemnité principale 1 253 000 €

Madame le Maire précise qu'il s'agit de la valeur vénale du bien et non pas de la valeur que représenterait un nouveau bâtiment à construire.

- l'indemnité de remploi (frais de recherche d'un nouveau bien) 126 000 €

- Frais de déménagement 50 000 €

- Perte d'exploitation 90 000 €

Madame le Maire rappelle que la commune a acquis des terrains appartenant à Monsieur TESTARD pour accueillir la nouvelle entreprise, la réalisation d'une cinquième branche au rond-point a été demandée au département pour desservir ce terrain.

Monsieur MELLOTT demande quelle est la répartition retenue pour le versement de l'indemnité à l'entreprise, notamment pour la part collectivités représentant le tiers du montant global.

Madame RENIER rappelle que Butagaz reprend un tiers du montant, l'Etat un tiers et les collectivités un tiers. Pour ce qui concerne les collectivités, la répartition est faite proportionnellement à ce que chacune d'elle touche comme produit des taxes (Région, CDC, Département et Commune). La somme inscrite au budget pour l'indemnité RATEAU est de 50 000 € mais la part communale sera modifiée en fonction de l'indemnité fixée par le juge. Il s'agit plus précisément de 51 339,75 € sur la base de l'évaluation actuelle.

Sur une question de Monsieur MELLOTT, Madame le Maire indique que l'indemnité de remploi prévue par la loi peut comprendre les frais d'architecte liés à la construction.

Madame RENIER indique à Monsieur MELLOTT qu'il convient dans un premier temps de fixer le prix de l'expropriation et qu'ensuite seulement des négociations pourront être engagées sur les conditions de mise à disposition du terrain.

Monsieur MELLOTT demande si la commune a la certitude que la société RATEAU reconstruira bien une entreprise avec poursuite de l'activité.

Madame le Maire indique que la loi oblige la commune à exproprier mais qu'en aucun cas il est possible d'obliger l'entreprise à poursuivre l'activité. Actuellement, la commune ne dispose d'aucune information sur le sujet.

Monsieur MELLOTT s'interroge sur le devenir des bâtiments actuels de la société RATEAU.

Madame RENIER indique qu'il s'agit d'une question relevant de la société BUTAGAZ qui rachète le terrain et les bâtiments.

Elle précise que la discussion est basée sur des hypothèses puisque le Juge n'a pas encore fixé l'indemnité.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, à l'exception de Monsieur DUVAL qui ne prend pas part au vote, mandate pour cette affaire le Cabinet d'avocats CASADEÏ sis à Orléans et autorise Madame le Maire à agir au nom de la commune jusqu'à la fin de la procédure et à signer les documents afférents.

#### **> Création du lotissement « ZA du Guidon – extension 2 »**

Sur le rapport présenté par Madame RENIER, le Conseil municipal :

- approuve la création dudit lotissement « ZA du Guidon – Extension 2 » sur les parcelles cadastrées initialement section BD n° 529 et 727 d'une superficie totale de 9 692 m<sup>2</sup>, ayant fait l'objet d'un projet d'aménagement composé de 2 ilots subdivisibles et d'un lot de voirie.
- autorise Madame le Maire à lancer la procédure de mise en place de ce lotissement communal.
- fixe le prix de vente à 30 € HT/m<sup>2</sup> pour les terrains longeant la route départementale 940 et à 25 € HT/m<sup>2</sup> pour les autres terrains.
- donne à l'étude notariale Bomberault tout pouvoir pour déposer les pièces du lotissement « ZA du Guidon – Extension 2 » au service de publicité foncière
- autorise Madame le Maire, ou à défaut, l'un de ses adjoints, à signer les actes authentiques de vente, les frais de géomètres étant à la charge de la commune et les frais de notaire à la charge des acquéreurs.

#### **> Implantation d'une antenne de radiodiffusion sur le réservoir d'Aubigny-sur-Nère lieu-dit « Les Naudins »**

Sur le rapport présenté par Monsieur TURPIN, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Madame le Maire à signer la convention autorisant la SARL DISC-NOHAIN, dont le siège social est situé à Bourges, à implanter une antenne de radiodiffusion sur le château d'eau des Naudins.

Cette mise à disposition s'opèrera moyennant une indemnité annuelle d'occupation de 3 500 € au profit de la Commune. La société versera également une indemnité forfaitaire annuelle de 350 € au profit de Véolia qui exploite le réservoir. La convention est signée pour une durée de cinq années à compter du 1<sup>er</sup> mai 2015.

Sur une question de Monsieur DECROIX, Monsieur TURPIN précise qu'il n'y a pas d'impact sur la santé.

#### **> Plans de financement pour travaux d'éclairage public par le SDE 18**

Monsieur TURPIN indique au Conseil municipal les montants restant à la charge de la Commune dans les différents travaux à réaliser par le SDE 18 :

- Extension de l'éclairage public de La Forge (parking) : 9 106,98 € (50 % de la dépense)
- Mise en lumière de la rue des Foulons : 4 687,05 € (50 % de la dépense)

Monsieur TURPIN précise qu'il ne s'agit pas de la totalité de la rue mais simplement le passage situé à l'entrée de la rue des Foulons côté place Adrien Arnoux.

- Dépose du réseau d'éclairage public rue Pasteur : 184,40 € (50 % de la dépense)
- Extension de l'éclairage public rue de l'Industrie : 7 509,23 € (50 % de la dépense)

Monsieur TURPIN indique qu'il s'agit de la partie desservant les nouveaux bâtiments qui seront construits par les HLM. Il ajoute que tous les travaux présentés prévoient l'installation de leds et précise que ce type d'éclairage peut entraîner des coûts supplémentaires car il est parfois nécessaire d'augmenter la puissance pour obtenir un éclairage équivalent à un éclairage traditionnel, mais la consommation est ensuite moindre.

- Rénovation de l'éclairage public Clos de la Maladrerie : 5 606,61 € (70 % de la dépense dans le cadre du plan REVE)

Sur une question de Madame DAUGU, Monsieur TURPIN indique que l'ensemble de ces travaux est prévu sur l'année 2016.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés les plans de financement correspondant aux travaux ci-dessus énumérés.

**> Aménagements de sécurité avenue de l'Hippodrome de Vogüé et rue des Stuarts– Demande de subventions au titre des amendes de police**

Madame RENIER indique que les crédits inscrits au budget pour la rue des Stuarts sont inférieurs au coût prévisionnel des travaux mais que la délibération est présentée pour déposer une demande de subvention au titre des amendes de police. Les dépenses s'étaleront sur deux exercices et le coût des plateaux surélevés pourrait être revu à la baisse car Monsieur le Président du Conseil départemental souhaite que les plateaux soient désormais implantés au droit du caniveau et non au droit du trottoir, ce qui évitera des travaux d'évacuations coûteux.

Les travaux prévus sont :

- Rue des Stuarts :

- ✓ un plateau surélevé sera implanté à la hauteur de l'allée du Printemps pour ralentir les véhicules à l'approche de l'école maternelle du Printemps
- ✓ deux écluses pourraient être implantées, sur le conseil du service des routes, à la hauteur de l'Avenue des Fleurs pour l'une et du Chemin des Potences pour la seconde.
- ✓ une bande cyclable de chaque côté de la chaussée entre la rue du Château et le lotissement du Pré des Stuarts

Madame le Maire propose que ces aménagements soient réalisés en totalité cette année.

- Avenue de l'Hippodrome :

- ✓ un plateau surélevé sera implanté à hauteur du n° 33 afin de sécuriser les abords du collège
- ✓ une bande cyclable est envisagée de chaque côté de la chaussée entre le passage à niveau et la rue Maurice Genevoix
- ✓ deux écluses complèteront le dispositif et l'installation d'un radar pédagogique est envisagée

Madame RENIER précise qu'il y aura des essais d'écluses en face Sotomob et une seconde place Europe. La piste cyclable ne pourra être réalisée sur le trottoir faute d'une largeur suffisante, il convient donc de réaliser cette piste sur la route. Ces essais démarreront prochainement et ces aménagements répondent aux demandes formulées à l'occasion des réunions de quartier.

Le radar pédagogique sera mobile.

Sur une remarque de Monsieur MELLOTT, Madame le Maire précise que la piste cyclable ne peut être envisagée entre le passage à niveau et le collège en raison de la présence de places de stationnement.

Monsieur TURPIN indique qu'il s'agit d'un essai et qu'il sera toujours possible de modifier le tracé si besoin.

Madame RENIER ajoute qu'un courrier a été adressé pour demander la désaffectation de la voie ferrée pour y réaliser une piste cyclable communale. Il s'agit d'une procédure complexe et longue.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, d'approuver le plan de financement ci-après de ces opérations d'aménagements et de m'autoriser à solliciter les subventions correspondantes :

DEPENSES		RECETTES		
Libellé	Montant HT	Libellé	Montant	%
<b>Plateau surélevé &amp; piste cyclable av de l'Hippodrome</b>		<b>Participation du</b>	<b>22 153,31</b>	<b>50%</b>

Plateau surélevé	<b>11 784,39</b>	<b>département au titre des amendes de police</b>		
Bandes cyclables sur chaussée:	<b>8 480,36</b>			
<i>Signalisation verticale</i>	<i>4 018,40</i>			
<i>Signalisation horizontale</i>	<i>4 461,96</i>			
Radar pédagogique	<b>2 125,00</b>	<b>Participation de la commune</b>	<b>22 153,31</b>	<b>50%</b>
<b>Total av. de l'Hippodrome</b>	<b>22 389,75</b>			
<b>Plateau surélevé et 2 bandes cyclables sur chaussée rue des Stuarts</b>				
Plateau surélevé	<b>12 771,91</b>			
Bandes cyclables sur chaussée:	<b>9 144,95</b>			
<i>Signalisation verticale</i>	<i>4 434,95</i>			
<i>Signalisation horizontale</i>	<i>4 710,00</i>			
<b>Total rue des Stuarts</b>	<b>21 916,86</b>			
<b>TOTAL DEPENSES HT</b>	<b>44 306,61</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>44 306,61</b>	<b>100%</b>

#### > **Convention de vente de bois chemin rural de Cerdon**

Sur le rapport présenté par Monsieur TURPIN, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, la vente des arbres longeant le chemin et appartenant à la Commune, à la société BARILLET, exploitant forestier situé à Chateauneuf-sur-Loire (45). Cette vente s'effectuera au prix de 14 €/stère pour les billons de châtaignier, 11 €/stère pour les piquets de châtaignier et 2 €/stère pour le bois de trituration en châtaignier.

#### > **Vente Webenchères**

Sur le rapport présenté par Madame BUREAU, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés :

- de prononcer la réforme des matériels concernés par la vente
- de transférer ces matériels, appartenant au domaine public, dans le domaine privé de la Commune.
- d'approuver, en fonction de l'état de chaque article présenté, de ses contraintes réglementaires et des intérêts financiers de la Commune, leur mise en vente aux meilleures conditions par l'intermédiaire du site Internet « Webenchères » et, en dernier recours, leur destruction lorsqu'ils ne pourront être ni recyclés, ni cédés.

Madame RENIER indique que les cheminées mises en vente proviennent de la Maison des associations, les chaises proviennent de l'ancienne salle du conseil municipal, les casiers de piscine sont les casiers de l'ancien BAF. La vente commence le 4 mai prochain.

#### > **Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail**

Sur le rapport présenté par Madame RENIER, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés de nommer Madame DAUGU, Madame MALLET, Madame DORISON, Monsieur TURPIN et Madame GRESSIN, en qualité de membres suppléants du C.H.S.C.T.

#### > **Abandon de concessions au columbarium**

Sur le rapport présenté par Monsieur TURPIN, le Conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents et représentés, la reprise des concessions ci-dessous à la suite de leur abandon au profit de la commune :

- case n° 27 du columbarium au nom de Madame Yvonne Lubineau
- case n° 30 du columbarium au nom de Madame Josée Pluchart

### INFORMATIONS DIVERSES

1/ Madame le Maire communique le **calendrier des manifestations** :

Week-end de l'humour

Madame MALLET indique que le week-end de l'humour

débutent Vendredi 29 Avril à La Forge avec Le Piston de Manoché (humour musical). La première partie de ce spectacle sera assurée par la section jazz de l'école de musique.

« Les Frères Scopitone » se produiront sur le marché samedi matin. Il s'agit d'une caravane dans laquelle les gens demandent aux artistes de jouer un morceau de leur choix.

A 15 h dans le château des Stuart, il sera mis en place un atelier « le yoga du rire » sur réservation. Il s'agit d'exercices de rire rapides et courts et les participants sont amenés à rire sans raison sans avoir recours ni à l'humour, ni aux blagues ni à la comédie.

Samedi soir à La Forge : pièce de théâtre « Bon anniversaire mon amour » (humour)

Le 1<sup>er</sup> mai à La Forge : spectacle familial et jeune public à partir de 3 ans – Marcelle dans les z'airs. La fée Mélodie en panne d'inspiration convie Marcelle pour la tirer d'affaire.

Madame le Maire précise que la commune réalise des investissements bien volontiers dans les spectacles mais qu'elle serait d'autant plus encouragée dans ce sens si les salles étaient remplies.

Elle indique que le programme culturel est de qualité et invite chacun à en faire la promotion autour de lui.

Madame le Maire indique que dans le cadre du programme Street Art, les arbres ont été décorés avec des pièces de tricot (knit art). Elle précise qu'un graffeur participant à l'opération Street Art encadre actuellement les enfants pour la réalisation d'une fresque sur un mur de la cour de l'école élémentaire des Grands Jardins. L'art de la rue n'est pas composé uniquement de graffs mais également de hip-hop, de danse ou encore de yamakasis. Tout au long de la saison, il y aura de nombreuses présentations différentes.

Le programme du Street Art comprend :

- l'exposition de Monsieur PLUME jusqu'au 29 mai,
- le 24 mai : installation de knit-art de créa tricot et de la maison de l'espoir devant la bibliothèque

- Le vendredi 27 mai : inauguration de la fresque de l'espoir réalisée par les enfants puis de la maison de l'espoir réalisée en grillage entourée d'un film qui sera graffé et des cœurs agrafés à l'intérieur sur lesquels les enfants auront inscrit des messages d'espoir.

- une exposition de la rétrospective du travail de Monsieur PLUME avec les enfants sera présentée à la Galerie François 1<sup>er</sup>

- 30 mai au 2 juin : graffitis à la Forge toujours avec Monsieur PLUME

- 9 juin : inauguration de la fresque à La Forge

- 31 mai à 14 h 20 : projection du mur « faites le mur » pour les 3èmes du collège

- 2 et 3 juin : résidence d'artiste ouvrier et de son collectif WCA.

- 3 juin au soir : vernissage de l'exposition d'artiste ouvrier et de son collectif

Il s'agit d'un artiste reconnu dans le monde du Street Art qui travaille au pochoir. Il a initié de nombreux artistes à sa technique du pochoir et expose à Berlin, Londres, Hambourg, Paris. Il a intervenu Gare du Nord pour le projet du collectif Quai 36 inauguré par Fleur Pellerin. Son atelier se situe actuellement à Caen. C'est une grande chance pour Aubigny que cet artiste ait accepté de participer à notre opération Street Art.

- 2 juillet : journée Street Art avec les yamakasis

Madame RENIER remercie l'implication de Monsieur DEROTTEUR dans ce projet, et souligne le travail réalisé par les enseignants, les services techniques et le SETA. Elle espère que

France 3 viendra filmer les enfants. L'implication de plusieurs générations est remarquable, et notamment les membres de créa-tricot.

Madame le Maire reprend le calendrier des manifestations :

Samedi 30 Avril 2016 De 10 h à 18 h	Caserne des Sapeurs Pompiers	Journée Portes Ouvertes
Dimanche 1 <sup>er</sup> Mai 2016	Salle des fêtes	Vente au déballage « Vide poussette » organisée par l'APEL Sainte-Solange
Dimanche 1 <sup>er</sup> Mai 2016	Ehpad des Augustins	Distribution de muguet
Samedi 7 Mai à 10 h 00	CTM	Distribution des fleurs en godets
Jeudi 5 Mai 2016 à 14 h	Salle des fêtes	Loto organisé par les Amis de la Nère
Dimanche 8 Mai 2016		Commémoration de l'Armistice 9 H 15 – Rassemblement dans la cour 9 H 45 – Messe 10 h 30 - Départ de l'église vers le Monument aux Morts – Levée des couleurs – Lecture du message – Dépôt de Gerbe recueillement au Mémorial des Déportés Dépôt de gerbe Sonneries réglementaires Vin d'honneur Salle Bill Millin
Lundi 9 Mai 2016		Journée Européenne organisée par les comités de jumelage Aubigny-Vlotho, Aubigny-Haddington et Aubigny-Plopana Marche sur la promenade de la Nère et retour à la salle des fêtes (exposition) Rassemblement à 13 h 45 parking de la Nère 15 h 45 – 16 h 00 : pot à la salle des fêtes
Du Mardi 10 Mai au Dimanche 15 Mai 2016	Parc Joseph Morin	Championnat du Monde de travail du chien de Berger Belge
Vendredi 13 Mai 2016	Salle des fêtes	Réunion pour l'organisation des FFE Madame MALLET souligne le besoin de bénévoles
Samedi 14 Mai 2016		Portes ouvertes Isa Groupe
Dimanche 15 Mai 2016	Centre ville	Brocante organisée par Aubigny Animations
Lundi 16 Mai 2016 à 14 h	Salle des fêtes	Loto organisé par les Amis de la Nère
Samedi 21 Mai 2016 à 10 h		Distribution des fleurs en jardinières
Samedi 21 Mai 2016 à 17 h 30	La Forge	Spectacle « La balle rouge » : théâtre d'objets
Samedi 21 Mai 2016 à 20 h 00	Salle des fêtes	Soirée Années 80 organisée par Génération Albiens
Samedi 21 Mai 2016 à 20 h 30	Eglise St-Martin	Concert trompes et orgues organisé par le Comité des Orgues
Samedi 21 Mai 2016	Collège	Brocante
Mardi 24 Mai 2016	Salle des fêtes	Journée de l'amitié régionale Patchwork
Jeudi 26 Mai 2016		Randonnée pédestre séniors organisée par Aubigny Cyclotourisme : inscription à la salle des fêtes à partir de 7 h
Samedi 28 Mai 2016	Salle des fêtes	Tournoi de poker organisé par l'ESA Basket
	Parking de l'Ehpad des Augustins	Vide grenier organisé par l'association Mieux Vivre aux Augustins

Madame le Maire indique que la presse a annoncé l'organisation de fêtes par le Conseil départemental, et notamment une fête médiévale en été. Elle précise que pour le rayonnement du Cher, il en existe une depuis vingt-cinq ans qui remporte un franc succès : les Fêtes franco-écossaises et qu'elle serait très heureuse d'avoir le soutien du Conseil départemental, soutien qui a été ramené cette année de 2 000 € à 1 000 € alors qu'un spectacle historique est programmé.

2/ Madame le Maire communique le **calendrier des réunions** :

Jeudi 19 Mai 2016 à 20 h 00	Salle des Commissions	8° Commission - Finances
Jeudi 26 Mai 2016 à 20 h 30	Salle Louise de Keroualle	Conseil municipal

3/ Madame le Maire fait de **résultats sportifs obtenus par nos équipes locales** :

- l'équipe de twirling bâton, qui évolue au niveau national, s'est qualifiée pour les demi-finales les 21 et 22 mai à Gien.
- l'équipe de rugby est championne régionale 4<sup>ème</sup> série. Elle s'est qualifiée pour la 16<sup>ème</sup> de finale de sa catégorie.

Madame RENIER félicite nos sportifs albiens pour ces résultats.

5/ Madame le Maire indique qu'elle s'est rendue au boulodrome avec Monsieur TASSEZ à l'occasion de la **journée organisée par le comité départemental du sport adapté** réunissant des personnes handicapées et des chiens visiteurs d'établissements tels que les maisons de retraite ou encore ANAIS.

Monsieur TASSEZ remercie les services techniques pour le travail accompli.

6/ Madame RENIER rappelle que Madame VEILLAT avait été chargée de mission sur la famille par Monsieur AUTISSIER. A ce titre, elle indique qu'elles ont assisté ensemble à une première réunion du **comité de pilotage sur les problèmes de la famille sur le Cher**. L'état des lieux réalisé par la CAF était très intéressant. Madame VEILLAT tiendra informé le Conseil municipal des travaux du comité de pilotage auquel elle appartient.

7/ Madame GRESSIN fait un **point sur la jeunesse**

Elle présente en premier lieu le programme à venir de la Maison des Jeunes :

- une sortie karting est programmée samedi à Orléans
- 21 mai : sortie à Bourges avec bubble foot le matin et visite de la ville et de monuments en petit train et visite de la cathédrale
- nuit au 4 au 5 juin : bivouac dans les arbres des Grands Jardins pour une dizaine d'enfants. Cette animation est proposée par l'équipe qui vient à Aubigny encadrer les membres de la CABAT sur cette activité.
- séjour été : 16 jeunes inscrits à ce jour sur 20 places ouvertes. Les jeunes ont projeté de tenir un stand sur la brocante ainsi qu'une vente de gâteaux sur le marché

Elle indique ensuite qu'un menu laotien est programmé à la cantine le 12 mai prochain. Le restaurant a été décoré avec des photographies du Laos et une exposition réalisée par Madame BRIATTE.

Au mois de juin, à l'occasion de la Coupe d'Europe de football, une animation sera organisée au niveau de la cour. Les enfants décoreront la cour et la cantine sur le thème de la Coupe d'Europe.

Le 14 Juin, les CE2, CM1 et CM 2 feront du sport toute la journée à l'occasion du triathlon. Beaucoup d'écoles extérieures participeront également à cette épreuve.

8/ Madame RENIER indique que **le nouveau rond-point représente les différents territoires du Nord du Cher** : il y a le Pays-Fort avec l'élevage et une éolienne, qui sera



également représenté par la grande pyramidale de Vailly/Sauldre sur le drapeau servant à dénommer chaque partie du rond-point, la Sologne qui sera représentée par un chevreuil sur le drapeau, le Berry avec ses pommiers sera représenté sur le drapeau par le château d'Aubigny et enfin le Sancerrois avec la vigne et une grappe de raisin sur le drapeau.

-

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 22 H 20.